

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 10

Rubrik: Dans les fédérations syndicales suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui sont obligés de s'adapter aux conditions de concurrence allemande.

La solution de tous les soucis économiques de l'Allemagne et l'amélioration de la situation précaire des ouvriers allemands, ne peuvent avoir lieu que si la question des réparations trouve sa solution définitive. Ceci est dans l'intérêt de la classe ouvrière d'Allemagne et des autres pays.



Dans les fédérations syndicales suisses

Métallurgistes et horlogers. Cette fédération fait paraître un rapport pour 1922. Il débute par des considérations historiques; le 17 janvier 1922, il y avait exactement 30 ans que fut créée la fédération des métallurgistes. Elle comptait alors 1200 membres. Le salaire d'un ouvrier qualifié était de 40 centimes à l'heure; la cotisation fédérative s'élevait à 15 centimes par membre et par trimestre. La durée du travail comportait dans la règle 11 heures par jour.

Si aujourd'hui, après le rapide accroissement de 1917 à 1920, la F. O. M. H. enregistre un recul, elle n'en demeure pas moins une puissante organisation et une preuve vivante de l'ascension certaine de la classe ouvrière.

L'effectif a baissé durant l'année du rapport de 55,017 à 42,745 membres. La crise économique et le chômage et, pour une certaine part également les agissements des communistes, sont les causes de cette diminution. La plus forte section est toujours celle de La Chaux-de-Fonds, qui a vu le nombre de ses membres passer de 3068 à 4018.

Les recettes totales ont atteint le beau chiffre de fr. 2,693,345.—, mais les dépenses furent encore plus élevées: fr. 2,992,502.—. La plus forte cause de dépense reste imputable aux secours de chômage: fr. 1,047,880.—. Les secours de maladie et décès atteignirent la somme de fr. 597,516.—, les secours de grève: fr. 304,611.—. La fortune totale de la fédération était à la fin de l'année de fr. 1,840,878.—.

Le rapport sur les mouvements de salaire, les grèves et lock-outs n'est pas des plus complets en ce qui concerne 1922; dans la plupart des cas, les détails sur la baisse des salaires et l'augmentation de la durée du travail font défaut. Les mouvements furent au nombre de 183, dont 35 grèves et un lock-out. 30 mouvements se terminèrent par un succès complet, 117 un succès partiel, 35 n'enregistrent aucun avantage et un mouvement n'était pas terminé à la fin de l'année. Des statistiques sur la situation et les conditions d'existence complètent ce rapport riche en renseignements divers.

*

Les ferblantiers de Genève sont en grève depuis le 10 septembre. Les patrons projetaient la suppression des vacances et l'introduction de la journée de neuf heures. Des contrats individuels furent envoyés aux ouvriers par leurs patrons dans le but d'obtenir leur défection à la grève; ces contrats, résiliables en tout temps, consacraient une aggravation des conditions de travail. Le salaire minimum pour les manœuvres est abaissé, ainsi que les indemnités de déplacement et les allocations pour heures supplémentaires. L'assemblée décida à l'unanimité de ne pas accepter les contrats individuels. Une amende conventionnelle de 550 fr. fut décidée pour les défaillants éventuels. Un certain nombre de patrons ont signé un projet de contrat collectif présenté par les grévistes; la date de la reprise du travail dans ces entreprises n'est pas encore fixée.

Ouvriers des téléphones et télégraphes. L'organe corporatif de cette fédération publie le résultat de la votation organisée sur la question du fonds de lutte de l'Union syndicale suisse. Sur les 38 sections que compte la fédération, 33 ont participé à la votation, parmi lesquelles 30 ont accepté la création d'un fonds de lutte, 3 sections: Chiasso, Genève I et Morges, l'ont repoussé. Sept sections l'ont adopté à l'unanimité: Berthoud, Interlaken, Lausanne, Langnau, Lugano, Porrentruy et Valorbe. Les sections d'Aigle, Biel, Bulle, Grisons, Liestal, Neuchâtel, Thurgovie-Wil et Yverdon n'eurent qu'une seule voix négative. Seule la section de Chiasso se prononça à l'unanimité contre le projet (6 voix). Le résultat total donne 960 oui et 149 non. Ce résultat prouve que les ouvriers des téléphones et télégraphes ont reconnu la nécessité de la lutte syndicale et l'emploi des moyens syndicaux pour défendre leurs conditions d'existence.

Bois et bâtiment. La lutte chez les charpentiers et ouvriers sur bois de Bâle continue avec la même rigueur. La 18me semaine de grève est passée sans amener aucun changement. Les pourparlers engagés au mois d'août avaient pour objet un projet de contrat; mais les patrons ne firent pas la moindre concession en ce qui concerne les salaires. L'Union économique de Bâle prétendit soumettre un contrat collectif en 31 articles que les ouvriers devaient accepter ou refuser sans discussion! Il est évident qu'il fut repoussé.

Les associations patronales cherchèrent par tous les moyens à faire intervenir la force publique contre les grévistes. Ils demandèrent au gouvernement d'autoriser sans limite l'entrée d'ouvriers étrangers, de permettre des mesures d'exception très sévères pour protéger ceux qui «désiraient» travailler; finalement, ils demandèrent au gouvernement de refuser tout secours de grève aux ouvriers qui ne pourraient se placer à la fin de la grève. En outre, l'Association centrale des organisations patronales est mobilisée pour venir financièrement en aide aux patrons touchés par la grève. L'opinion publique est influencée par les patrons contre les ouvriers grévistes au moyen de la presse à leur dévotion. C'est ainsi que la grève avait été déclenchée parce que les patrons avaient refusé une augmentation de 23 ct. et l'introduction des conseils d'entreprises.

Le chef du département des travaux publics de Bâle, M. Calini, s'efforça entre temps de tenter une entente entre les deux parties. Sur le contrat de travail, un arrangement fut possible, mais en ce qui concerne les salaires, la proposition de M. Calini fut jugée insuffisante: il proposait une augmentation de 1 ct. dès le 1er mars 1924. Les grévistes acceptèrent le contrat, mais refusèrent à l'unanimité l'augmentation proposée.

Les ouvriers bâlois, appuyés par la classe ouvrière suisse, continuent la lutte, si âpre soit-elle, jusqu'à l'obtention de leurs revendications.

Cheminots. L'attitude prise par la direction générale des chemins de fer fédéraux au sujet de l'organisation d'une votation générale sur les mesures de défense à envisager pour résister à la prolongation des heures de travail dans l'Union ouvrière des entreprises suisses de transports, prouve les agissements de l'administration bourgeoise contre le personnel lorsque celui-ci entend défendre ses droits.

Les décisions de la direction de la Fédération suisse des employés de chemins de fer, concernant la prolongation projetée de la durée du travail, soulevèrent une opposition énergique dans différentes catégories du personnel atteint par cette mesure et des moyens de lutte adéquats furent envisagés. Dans ces conditions, le camarade Allgöwer, président de l'U. O. E. T., ordonna une votation générale parmi les membres afin d'éclaircir la

situation. Les questions suivantes furent posées aux membres:

« Le soussigné est-il prêt à repousser, conformément aux instructions du comité central de l'U. O. E. T., soit par une grève, soit par l'application de la résistance passive, la prolongation de la durée du travail?

Réponse: Oui ou non Signature

Au cas où je manquerais à la parole donnée par moi en ne donnant pas suite au mot d'ordre de la direction de l'Union, je prends l'engagement de verser à la caisse centrale de l'U. O. E. T. une somme de 200 fr. (deux cents) à titre d'amende conventionnelle. Signature »

Ces procédés, si compréhensibles qu'ils fussent eu égard à la situation tendue, n'en étaient pas moins en contradiction avec les statuts de la Fédération des cheminots; seules les instances de celle-ci ont qualité pour se prononcer sur les actions à engager. Il n'en fallut pas davantage pour que la direction générale des C. F. F. se croie à la veille de la révolution. Elle prit aussitôt la décision de révoquer tout employé ayant participé à répandre ce bulletin de vote. Des inspecteurs d'exploitation de la Suisse orientale entreprirent de minutieuses enquêtes pour s'assurer les noms d'employés coupables d'avoir contribué à distribuer ce bulletin. Le Conseil fédéral prit connaissance de cette décision et l'approuva.

Le comité directeur de la Fédération des cheminots prit immédiatement position à ce sujet et déléguait le secrétaire général, le camarade Bratschi, auprès des instances compétentes. Une discussion s'engagea avec le conseiller fédéral Haab et le directeur général Schrafl qui, tous deux, contestaient que le personnel fédéral eût le droit de grève et qui voyaient dans la votation organisée une violation des devoirs de service. Le camarade Bratschi défendit au contraire le point de vue que le personnel fédéral avait le droit d'user en tout temps de moyens syndicaux pour défendre ses intérêts. L'attitude énergique du représentant du personnel ne resta pas sans effets; après une déclaration de la direction de la Fédération des cheminots désapprouvant la votation générale et une autre du collègue Allgöwer affirmant qu'il avait ordonné la votation générale de son chef, la direction générale des C. F. F. déclara qu'elle renonçait à appliquer les sanctions annoncées.

Commentant ces faits, le *Cheminot* ajoute: « Nous avons eu au début l'impression très nette que la D. G. cherchait et voulait le conflit. Elle l'a nié au cours des négociations. Nous voulons le croire pour cette fois, quoique ce soit la deuxième depuis peu de temps où l'on nous pousse dans nos derniers retranchements. Si nous avons fait l'impossible pour éviter des complications, c'est parce que nous ne voulons pas que des innocents payent pour d'autres ou qu'il soient seuls victimes de la réaction, mais surtout parce que nous ne pouvions pas nous laisser imposer par les autorités le moment peut-être choisi par elles pour la lutte décisive entre l'organisation syndicale du personnel des chemins de fer et les administrations. Ce moment-là, nous voulons le choisir nous-mêmes en toute liberté et sans pression de la part de qui ce soit. »



Dans les organisations syndicales internationales

Fédération syndicale internationale des métallurgistes. Le comité central de cette organisation s'est réuni à Berne les 26, 27 et 28 août. Douze pays étaient représentés. Le secrétaire Ilg a rappelé dans son discours d'ouverture que la fédération fut créée il y a 30

ans, et il passa en revue le travail accompli par l'Internationale des métallurgistes depuis cette époque.

La situation créée dans le monde par l'occupation de la Rhur donna lieu à une longue discussion.

La conférence prit ensuite position au sujet de la demande d'admission de la Fédération pan-russe des ouvriers sur métaux. Celle-ci a fait déjà à plusieurs reprises une demande analogue, mais elle ne put jamais être prise en considération, parce qu'elle est affiliée à l'Internationale syndicale communiste. Une conférence a eu lieu en mai entre délégués russes et représentants de la Fédération internationale des métaux à Friederichshafen. Une convention a été signée. Elle exprime la conviction que la collaboration des ouvriers sur métaux de Russie et leur affiliation à l'Internationale des métaux doit être recherchée. Au cours du débat qui s'est déroulé au sujet de cette convention, les délégués d'Allemagne, d'Autriche et de Grande-Bretagne se sont montrés favorables à l'admission, sous réserve que des mesures soient prises permettant de s'assurer que les Russes respecteront les statuts, que les polémiques ne continuent pas dans les syndicats et que la fédération russe cherchera à devenir indépendante. Les délégués de Belgique de France et de Tchécoslovaquie se sont au contraire opposés à l'admission, en se basant sur les expériences fâcheuses faites avec les communistes et parce qu'ils ne peuvent admettre l'affiliation aux deux Internationales, à celle de Moscou et à celle d'Amsterdam. Devant ce désaccord, le secrétaire international Ilg proposa une adjonction au projet d'entente, disant: « des doutes existant quant à la collaboration loyale et au respect des statuts et des décisions de la fédération, de la part des Russes, le secrétariat est chargé d'entrer en relation avec les Russes avant le prochain congrès, afin de mettre au clair les points contestés ». La convention fut adoptée avec cette réserve. La demande d'admission de la Fédération communiste des métaux a été rejetée.



A l'Etranger

Angleterre. Le 55me congrès annuel des Trade-unions britanniques s'est tenu du 3 au 7 septembre à Plymouth; il réunissait 702 délégués représentant 4,369,268 travailleurs organisés. Cet effectif marque un recul sur celui représenté l'an dernier à Southport (5,650,170). Mais en 1913, il n'était que de 2,232,446 membres. Un représentant des syndicats ouvriers américains et le secrétaire Fimmen, représentant la Fédération syndicale internationale, assistaient également au congrès.

Dans son discours d'ouverture, le président releva que l'action politique à elle seule ne pouvait satisfaire la classe ouvrière, et il fit ressortir l'importance du travail syndical. Il rappela ensuite les efforts du mouvement ouvrier international pour un règlement des conflits internationaux par des moyens pacifiques. Il adressa de sévères critiques au gouvernement anglais qui n'a pas encore ratifié la convention des 8 heures, et demanda enfin au congrès de protester contre les nouveaux dangers de guerre devenus pressants, parce que « la passion de dominer d'un Hohenzollern s'est abattue sur un Mussolini ».

Dans sa deuxième séance, le congrès discuta des conflits de compétence qui ont éclaté entre diverses unions, ainsi que de questions d'ordre interne. Les questions d'organisation et de fusion de diverses unions occupèrent la séance suivante. L'un des délégués demanda pourquoi l'« Internationale rouge » n'était pas représentée au congrès. Le président Thomas répondit qu'une